



MINISTÈRE
DE L'ACTION
ET DES COMPTES
PUBLICS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Notre IA

Une IA utile, humaine
et souveraine
pour les services publics

DOSSIER DE PRESSE

Porté par

David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics

16 juin 2026

Sommaire

Éditorial	4
Un moment de vérité pour l'IA dans l'État	4
L'IA que nous voulons. L'IA que nous refusons.....	6
Principales mesures	7
1. Notre IA est utile.....	8
1.1 Redonner du temps aux agents grâce à une IA du quotidien sécurisée et souveraine	8
1.2 Améliorer la qualité du service rendu et simplifier les démarches	11
1.3 Renforcer les fonctions support et expertes au cœur de l'action publique.....	12
1.4 « ALLiaNCE » un incubateur des cas d'usage IA, construits avec les agents sur le terrain....	13
2. Notre IA est humaine.....	14
2.1 Les résultats de l'enquête menée auprès de 2000 agents.....	14
2.2 Faire de l'IA un objet central du dialogue social.....	15
2.3 Un guide d'usage pour donner un cadre clair à l'IA	16
2.4 Former nos agents à l'IA	16
2.5 Généraliser l'enseignement de l'IA dans les écoles de service public	17
2.6 Réinternaliser les compétences du numérique d'ici 2027	18
3. Notre IA est souveraine.....	19
3.1 Une architecture de confiance pour l'IA de l'État	19
3.2 ARIANE : le nouvel architecte numérique de l'État à l'heure de l'IA	19
3.3 Une « cellule de l'IA » pour accélérer le passage à l'échelle	20
3.4 Mutualiser les infrastructures critiques pour lever les verrous de déploiement.....	21
3.5 Une doctrine claire pour les achats publics numériques et des partenariats structurants..	21
3.6 L'État se réarme face aux dépendances numériques	22

Éditorial



Un moment de vérité pour l'IA dans l'État

L'intelligence artificielle n'est plus une technologie du futur. Elle est déjà présente dans les entreprises, les administrations et les services publics. Chaque jour, des agents publics l'utilisent pour rédiger une note, résumer un document, rechercher une information ou alléger des tâches administratives répétitives. Cette réalité pose une question simple : l'État doit-il subir cette transformation ou l'organiser ?

Depuis plusieurs années, les administrations expérimentent l'intelligence artificielle. Des centaines de projets ont vu le jour dans les ministères, les opérateurs, en administration centrale ou en services déconcentrés. Cette phase était nécessaire. Elle a permis d'identifier les usages les plus utiles et de mesurer le potentiel de ces technologies pour améliorer l'action publique. Mais le temps des expérimentations isolées touche à sa fin. Les usages se diffusent rapidement, parfois sans cadre commun. De nombreux agents ont déjà recours à des outils grand public pour accomplir leurs missions. Cette situation révèle un besoin réel, mais aussi un risque : celui de voir se développer une « IA clandestine », reposant sur des solutions non maîtrisées et créant de nouvelles dépendances technologiques.

L'enjeu n'est donc plus de savoir s'il faut utiliser l'intelligence artificielle. Il est de déterminer quelle intelligence artificielle nous voulons déployer largement dans les services publics.

Aujourd'hui, nous faisons le choix d'une IA utile, humaine et souveraine : une IA qui réduit la charge administrative plutôt qu'elle ne remplace les agents, qui améliore la qualité du service rendu plutôt qu'elle n'éloigne l'administration des citoyens, et qui renforce notre autonomie plutôt qu'elle n'accroît nos dépendances.

Cela signifie permettre à un enquêteur de consacrer davantage de temps à son enquête, à un conseiller France services de répondre plus rapidement à un usager, à un acheteur public de se concentrer sur l'analyse d'un marché ou à un juriste de consacrer plus de temps à l'expertise qu'à la recherche documentaire.

Cette transformation repose d'abord sur les femmes et les hommes qui font vivre le service public et auxquels nous souhaitons donner les meilleurs moyens possibles. Formation, accompagnement, dialogue social et évaluation des impacts sur les métiers guideront chaque étape du déploiement.

Cette transformation s'inscrit également dans un impératif de souveraineté. Les données, le cloud, les capacités de calcul et les logiciels deviennent des actifs stratégiques pour l'autonomie de la Nation.

Ce dossier présente le premier plan systémique pour l'IA dans l'État afin de franchir une nouvelle étape, changer d'échelle : le déploiement d'une intelligence artificielle d'intérêt général au service des agents publics, des citoyens et de notre souveraineté numérique.

Une IA utile, humaine et souveraine.

David Amiel, Ministre de l'Action et des Comptes publics

L'IA que nous voulons. L'IA que nous refusons.

L'intelligence artificielle transforme déjà les services publics. La question n'est plus de savoir si nous l'utiliserons, mais comment nous choisirons de l'utiliser.

Avec Notre IA, l'État fait un choix clair.

Nous voulons une IA :

- Utile, qui réduit les tâches administratives répétitives et permet aux agents de consacrer davantage de temps à leurs missions ;
- Au service des citoyens, qui simplifie les démarches, réduit les délais et améliore l'accès aux services publics ;
- Humaine, au service de l'expertise, qui assiste les agents sans se substituer à leur jugement ;
- Souveraine, fondée sur des infrastructures et des technologies maîtrisées par l'État et ses partenaires européens.

Nous refusons une IA :

- qui remplace les agents publics quel que soit leur métier (enseignants, soignants, travailleurs sociaux, policiers, agents d'accueil...) ;
- qui prend seule des décisions administratives concernant les citoyens ;
- qui déshumanise la relation entre l'administration et les usagers ;
- qui crée de nouvelles dépendances technologiques ;
- qui est utilisée sans discernement, sans contrôle humain ou sans utilité démontrée.

L'IA n'a pas vocation à remplacer le service public.

Elle doit permettre aux agents de l'État de mieux exercer leurs missions, au bénéfice de tous.

Notre IA : utile, humaine, souveraine.

Principales mesures

- 1** Annoncée par le Premier ministre, la généralisation de « L'Assistant », notre outil conversationnel souverain, à tous les agents de l'État, après dix mois d'expérimentation auprès de 10 000 agents
- 2** Transcripts : un outil de retranscription souverain, ouvert à tous les agents de l'État
- 3** DiploIA : un outil de traduction développé par le MEAE, ouvert en interministériel dès juin 2026
- 4** France services : dès cet automne, déploiement d'un outil d'IA pilote pour aider les conseillers France services
- 5** Publication d'un Guide d'usage de l'IA, à destination de tous les agents de l'État
- 6** Dialogue social : une négociation en cours pour un accord-cadre à l'automne 2026, qui intégrera un plan de formation à l'IA
- 7** Formation initiale : dès la rentrée de septembre, un cursus des instituts du service public (ISP) intégrant pleinement l'IA
- 8** Un mouvement de réinternalisation dans le numérique en 2027, pour réduire nos dépendances et réarmer nos compétences numériques
- 9** Une « cellule » de l'IA avec la DITP (future DSP), la DINUM (future ARIANE) et la DGAFP pour une gouvernance interministérielle et une approche systémique

1. Notre IA est utile

L'IA est déjà présente dans les administrations, parfois de manière informelle ou sans cadre commun. La stratégie de l'État vise à organiser ces usages en concentrant les efforts sur des applications utiles, sécurisées et immédiatement efficaces pour les agents.

Trois priorités guident le déploiement. La première est d'**équiper les agents de l'État de solutions d'IA sécurisées et souveraines qui leur permettent de gagner du temps** sur les tâches de rédaction, de transcription, de recherche documentaire ou de saisie. La deuxième est d'**améliorer la qualité du service rendu aux usagers**, en simplifiant les démarches, en accélérant certains traitements et en rendant l'administration plus accessible et plus compréhensible. La troisième est de **renforcer les fonctions support et expertes**, qu'il s'agisse du juridique, des achats, des finances, de l'informatique ou des ressources humaines, en facilitant l'analyse de dossiers complexes et l'accès à l'expertise.

1.1 Redonner du temps aux agents grâce à une IA du quotidien sécurisée et souveraine

1.1.1 « L'Assistant » : une IA conversationnelle pour chaque agent de l'État

De nombreux agents publics utilisent déjà des outils d'IA pour rédiger, synthétiser ou rechercher de l'information. **Annoncée par le Premier ministre**, la généralisation de « **L'Assistant** » à l'ensemble des



agents de l'État marque une étape cruciale dans le déploiement de l'IA dans les services publics. Développé par la DINUM avec Mistral AI sur une infrastructure Outscale qualifiée SecNumCloud, cet assistant IA sécurisé et souverain est désormais accessible à tous les agents de l'État.

Expérimenté pendant dix mois auprès de **10 000 agents issus de six ministères** (Justice, Finances, Éducation nationale, Culture, Enseignement supérieur et Recherche, Services du Premier ministre), l'outil permet de résumer un rapport, reformuler une note, extraire des informations d'un document ou traduire un texte. Il s'est récemment enrichi de nouvelles fonctionnalités, notamment la création de projets s'appuyant sur des bases documentaires dédiées (RAG). Il continuera d'évoluer avec l'ajout de la commande vocale, de bases de connaissances spécialisées et d'agents adaptés à certains métiers.

Cette expérimentation a fait l'objet d'une évaluation indépendante pilotée par la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP), associant les ministères économiques et financiers, le ministère de la Justice ainsi qu'un consortium de chercheurs réunissant LaborIA (Inria), le Laboratoire Fabrique de Pensée Critique (INSA Rennes) et le LISIS (CNRS). L'évaluation s'est appuyée sur plusieurs milliers de réponses à des questionnaires, une vingtaine d'entretiens qualitatifs et trois *focus groups* réunissant 33 agents. Les résultats montrent que **75 % des agents considèrent l'outil utile pour leur métier, 65 % le recommanderaient à un collègue et 56 % déclarent avoir réduit leur recours à des solutions non souveraines dans le cadre professionnel**. Les travaux expérimentaux menés lors des *focus groups* mettent également en évidence des **gains de temps de l'ordre de 12 % sur les tâches de rédaction et jusqu'à 16 % sur les tâches de synthèse**.

documentaire, accompagnés d'une amélioration de la qualité des productions évaluées à l'aveugle.

Les retours des agents montrent que l'Assistant apporte une réelle valeur ajoutée pour les tâches transverses du quotidien – rédaction, synthèse, recherche d'information ou reformulation – pour lesquelles il permet de gagner du temps sans dégrader la qualité du travail produit. À l'inverse, **les usages reposant sur des expertises métier très spécifiques nécessitent des outils dédiés**, alimentés par des données et des connaissances propres à chaque administration. **Cette distinction confirme la pertinence de la stratégie de l'État : déployer un assistant généraliste commun à tous les agents tout en développant, lorsque cela est nécessaire, des solutions d'IA spécialisées au plus près des métiers.**

Cette généralisation s'accompagne d'une **convergence progressive des assistants** développés par les ministères, particulièrement attendue par les agents des services déconcentrés aujourd'hui confrontés à une multiplicité d'outils selon leur rattachement administratif. Un socle commun est désormais proposé à l'ensemble des agents de l'État, tout en maintenant des solutions spécifiques dans les environnements les plus sensibles, notamment au ministère des Armées, à la Justice ou à la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

Enfin, les agents ont été **directement associés** à la construction de cette nouvelle étape. Plus de **3400 utilisateurs** ont participé à la consultation organisée pour choisir le nom de l'outil. Avec **55,3 % des premiers choix**, « **L'Assistant** » s'est imposé comme la dénomination préférée des agents, devant les autres propositions. Cette démarche illustre la volonté de construire les outils de l'État avec celles et ceux qui les utilisent au quotidien.

1.1.2 « Visio », la visioconférence souveraine qui génère le compte-rendu

Depuis la crise sanitaire, la visioconférence s'est imposée comme un outil de travail quotidien pour les agents publics. Pourtant, l'État reste encore largement dépendant de solutions étrangères, parfois peu compatibles avec ses exigences de sécurité et de souveraineté. **Avec Visio, l'État dispose désormais d'une solution souveraine, sécurisée** et opérée sur une infrastructure qualifiée SecNumCloud. Déjà utilisée par plus de **200 000 agents et en cours de déploiement à tous les agents**, Visio deviendra d'ici 2027 la solution de visioconférence de référence de l'État. La plateforme intègre également de nouvelles **fonctionnalités d'IA** développées à partir de technologies françaises, notamment l'identification automatique des intervenants grâce à pyannoteAI, la génération de comptes rendus de réunion et, prochainement, le sous-titrage en temps réel pour améliorer l'accessibilité. Son usage généralisé permettra d'économiser plusieurs millions d'euros par an en licences de logiciels non-européens.

1.1.3 « Transcripts », la prise de note en un clic

Réunions, rendez-vous, auditions : un agent public consacre en moyenne plusieurs heures par semaine à la rédaction de comptes rendus. Avec **Transcripts**, l'État met à disposition de tous ses agents un outil souverain capable de **retranscrire automatiquement un échange audio en quelques secondes**, en identifiant les différents intervenants et leurs prises de parole.

Accessible depuis un navigateur web, une application mobile ou directement intégré aux outils métiers, Transcripts permet de transformer un enregistrement en transcription exploitable sans ressaisie manuelle. Développé par la DINUM à partir de briques open source et hébergé sur une infrastructure française opérée par Outscale, il est **déjà ouvert à tous les agents de l'État**. Moins de temps consacré à la rédaction, plus de temps pour décider, analyser et agir.

TEMOIGNAGE

KEVIN, TECHNICIEN DE SUPPORT INFORMATIQUE A BLOIS

« C'est exactement ce qu'il nous manquait. Je peux enfin transcrire facilement mes réunions. On gagne un temps considérable, et ce sans dépendre d'outils tiers. »

1.1.4 DiplolA : sécuriser les échanges multilingues de l'État

La traduction, la transcription et le sous-titrage répondent à des **besoins critiques et souvent régaliens de l'action publique**. Chaque année, le **ministère de l'Europe et des Affaires étrangères** (MEAE) produit et exploite plusieurs centaines de milliers de documents diplomatiques, notes, télégrammes et comptes rendus dans un réseau de **plus de 160 ambassades et 200 consulats à travers le monde**. Les administrations économiques et financières participent également à des centaines de réunions internationales, notamment dans le cadre de l'Union européenne, de l'OCDE ou du G7. Les **juridictions**, les administrations et opérateurs publics ont enfin besoin de retranscrire des auditions, de sous-titrer des contenus audiovisuels ou d'exploiter des réunions enregistrées. Développé par le MEAE, **DiplolA permet de traduire des documents dans 64 langues ainsi que de transcrire et sous-titrer automatiquement des contenus audio et vidéo**. Outil souverain et particulièrement sobre dans son fonctionnement, **DiplolA commencera à être déployé dans des administrations de l'État à partir de la seconde quinzaine de juin 2026**.

1.1.5 Mémoire IA : mieux valoriser les parcours exemplaires

Chaque année, les administrations rédigent plusieurs milliers de mémoires destinés à proposer des agents ou des personnalités à une décoration ou à une distinction honorifique. Cet exercice mobilise souvent plusieurs heures de travail pour rassembler les informations, retracer un parcours professionnel et rédiger un texte répondant aux exigences des différentes distinctions. Développé par les **ministères économiques et financiers**, **Mémoire IA** assiste les rédacteurs dans cette démarche. À partir des éléments de carrière disponibles, l'outil propose une première version du mémoire, met en valeur les principales réalisations de l'agent et aide à harmoniser la qualité rédactionnelle des dossiers. Les premiers retours d'usage montrent qu'il permet de **réduire le temps de rédaction de plusieurs heures à quelques dizaines de minutes**, tout en laissant aux services la responsabilité de relire, compléter et valider chaque proposition. L'objectif est simple : consacrer moins de temps à la mise en forme des dossiers et davantage à l'identification des parcours qui méritent d'être reconnus.

1.2 Améliorer la qualité du service rendu et simplifier les démarches

1.2.1 Des conseillers France services toujours plus performants

Déployées depuis 2020, les maisons France services sont devenues un pilier de l'accès aux services publics du quotidien, partout en France : chaque mois, 1 million d'usagers y sont accompagnés pour réaliser leurs démarches administratives relatives à la retraite, aux impôts, aux titres d'identité ou encore à la santé. Les 8 000 conseillers France services sont sollicités par les usagers sur des centaines de démarches, dont certaines évoluent fréquemment. Afin de les aider au mieux dans l'exercice de leurs missions, **un outil d'IA générative à leur disposition sera expérimenté d'ici l'automne 2026**. Ce projet s'inscrit dans la continuité et les enseignements de l'expérimentation *Albert France services* menée en 2023. Il s'appuiera sur la solution ARIA, un assistant IA conçu par la DILA pour les téléconseillers du dispositif « Allô Service Public 3939 » et du site service-public.gouv.fr.

1.2.2 Langage Clair : rendre les courriers de l'administration plus compréhensibles

Chaque année, la DGFIP adresse plusieurs dizaines de millions de courriers et de messages aux contribuables. Leur compréhension constitue un enjeu majeur pour la qualité de la relation avec les usagers et pour limiter les sollicitations des centres de contact. Déployé auprès des agents de la DGFIP, Langage Clair utilise l'IA pour **reformuler les courriers administratifs dans un langage plus simple, plus direct et plus accessible**. L'outil aide les agents à transformer des formulations techniques ou juridiques en explications compréhensibles par le plus grand nombre, tout en conservant la précision nécessaire. Déjà utilisé par **plusieurs milliers d'agents**, Langage Clair contribue à améliorer la qualité des échanges avec les usagers et à réduire les demandes de clarification.

1.2.3 IA pour la justice : réduire les délais de traitement

Chaque année, la Justice, dans l'ensemble de ses métiers, rend plusieurs millions de décisions et réalise plusieurs millions d'auditions. Dans ce contexte l'usage prioritaire de l'IA consiste à appuyer les métiers sur des cas d'usage de **synthèse de dossiers et de retranscription**. Ces cas d'usage permettront de réduire les délais de traitement et d'améliorer les conditions de travail des personnels du ministère de la Justice.

1.3 Renforcer les fonctions support et expertes au cœur de l'action publique

1.3.1 Une IA pour soulager les marchés publics

En 2026, l'État déploiera progressivement une [solution d'intelligence artificielle](#) pour assister les acheteurs publics dans l'analyse des offres de marchés. De premières expérimentations menées en 2025 ont montré qu'une telle solution permettrait de **traiter une consultation en quelques minutes, contre plusieurs heures auparavant**, tout en **réduisant les risques d'erreur**. Le dispositif sera généralisé en 2027, pour couvrir plus de 4 000 procédures par an. Hébergé sur cloud souverain (SecNumCloud), ce service visera un gain d'efficacité significatif et une meilleure sécurisation des achats publics.

TEMOIGNAGE
**MARIELLE, GESTIONNAIRE ACHATS
DANS UN MINISTÈRE SOCIAL**

« L'analyse des offres prenait parfois plusieurs jours, surtout lorsqu'il y avait beaucoup de lots ou d'éléments techniques à comparer. Depuis que j'utilise l'outil d'IA, je gagne un temps précieux : en moins d'une heure, je peux disposer d'un rapport d'analyse structuré, que je n'ai plus qu'à relire et ajuster si nécessaire. C'est un appui très utile, surtout en période de forte charge. L'outil me permet de me concentrer sur les points sensibles du marché et de mieux sécuriser mes recommandations. »

1.3.2 Des juristes de l'État à armes égales avec le privé

Le Gouvernement pilote le déploiement d'outils d'IA juridique dans les administrations, afin d'accélérer la production d'analyses, de faciliter la veille normative et d'assister la rédaction de textes. Plusieurs milliers de juristes de l'État pourraient être équipés d'ici 2027, dans un cadre sécurisé (SecNumCloud) et interopérable. Il s'agit de permettre aux juristes publics de travailler à armes égales avec les professionnels du droit du secteur privé, déjà largement dotés en outils d'IA avancés.

1.3.3 « Dépenses éclairées » : automatiser la chaîne financière de l'État

Dans le cadre de la lettre d'intention signée avec l'Allemagne, SAP et Mistral AI, l'Agence pour l'informatique financière de l'État et la DINUM engagent dès 2026 un premier cas d'usage d'IA dans *Chorus*, le système financier de l'État. Baptisé « Dépenses éclairées », il permet de **préremplir automatiquement dans Chorus les données des marchés publics notifiés sur PLACE**, à partir de l'analyse des pièces contractuelles (acte d'engagement, cahier des clauses administratives particulières - CCAP, cahier des clauses techniques particulières - CCTP), aujourd'hui saisies manuellement par les agents. Chaque année, ce sont **13 500 créations de marchés et 26 000 mises à jour** qui donnent lieu à ces opérations de saisie. Les gains de productivité attendus sont estimés à **environ 2 000 jours-hommes par an**, répartis entre les centres de services ministériels et les centres de gestion financière. Une phase d'expérimentation a débuté au premier trimestre 2026, avant une **généralisation dans Chorus d'ici fin 2026**, sur une infrastructure souveraine conforme SecNumCloud.

1.3.4 Outiller les développeurs de l'État pour accélérer la transformation numérique

La construction des services publics numériques repose sur les milliers d'agents qui conçoivent et développent les applications de l'État. Pour leur donner les moyens de travailler plus vite et mieux, l'État met à leur disposition des outils d'IA dédiés au code, comme l'assistance à la programmation et la génération de tests, dans un cadre souverain et sécurisé. L'objectif est triple : accélérer la livraison des projets numériques de l'État, renforcer la maîtrise interne du développement, et permettre d'importantes refontes pour mieux sécuriser le socle numérique de l'État. Équiper les développeurs publics, c'est investir dans la capacité de l'État à concevoir lui-même les services de demain.

1.4 « ALLiaNCE » un incubateur des cas d'usage IA, construits avec les agents sur le terrain

La transformation par l'IA se construit directement avec les agents qui connaissent leurs métiers. C'est la conviction qui guide l'État avec la mise en place d'ALLiaNCE, l'incubateur IA dans l'État. Sa méthode : partir d'un problème de terrain, itérer rapidement, piloter par l'impact, et ne généraliser que ce qui fait ses preuves. ALLiaNCE accompagne les administrations de l'idée jusqu'au déploiement à grande échelle : elle aide les équipes à qualifier leur besoin, met à disposition l'infrastructure souveraine et l'expertise technique, et fait connaître les cas d'usage les plus prometteurs. Les solutions qui démontrent leur utilité peuvent ainsi être reprises par d'autres ministères ou intégrées au socle commun, plutôt que de rester isolées.

L'incubateur fédère également une communauté interministérielle réunissant agents, équipes techniques et porteurs de projets des ministères et des opérateurs. Cette communauté partage retours d'expérience, briques réutilisables et bonnes pratiques, afin que chaque administration parte des acquis des autres plutôt que d'une page blanche.

ALLiaNCE est en lien avec le programme « Territoires d'IA » de la Banque des Territoires, afin que ces bonnes pratiques soient également mises à disposition des collectivités territoriales.

2. Notre IA est humaine

Le succès de l'IA dans les services publics ne dépend pas seulement de la qualité des outils. **Il repose d'abord sur les femmes et les hommes qui les utilisent au quotidien.** Former les agents, accompagner l'évolution des métiers, donner un cadre clair aux usages, associer les organisations syndicales aux choix de déploiement et mobiliser les compétences de l'ensemble de l'écosystème public sont des conditions indispensables à la réussite de cette transformation. Avec Notre IA, l'État fait le choix d'**une IA qui se construit avec les agents**, et non à leur place.

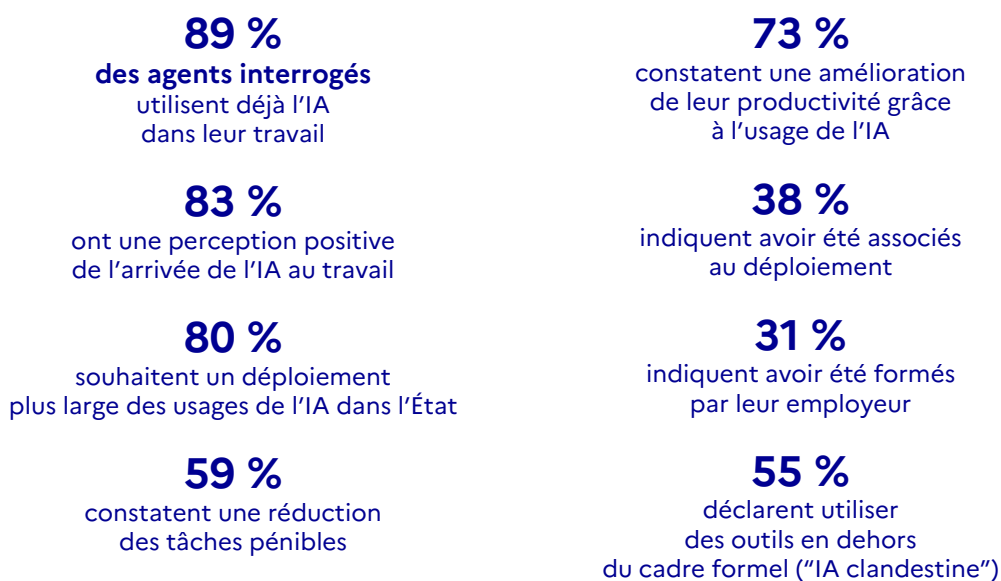
2.1 Les résultats de l'enquête menée auprès de 2000 agents

Pour éclairer le déploiement de Notre IA, une enquête a été menée auprès d'environ 2000 agents publics issus de neuf administrations et opérateurs de l'État. Les **résultats** montrent une perception largement positive de l'IA au travail : 83 % des répondants en ont une image favorable. Surtout, 59 % estiment qu'elle permet de réduire les tâches les plus répétitives ou les moins valorisantes, tandis que 46 % considèrent qu'elle améliore le sentiment du travail bien fait. Ces résultats confirment une attente forte des agents : utiliser l'IA pour alléger la charge administrative et consacrer davantage de temps aux missions qui donnent du sens à leur engagement au service du public. Résultats de l'enquête :

<https://www.modernisation.gouv.fr/actualites/lia-dans-letat-les-agents-publics-separent-de-lia>

Synthèse des résultats

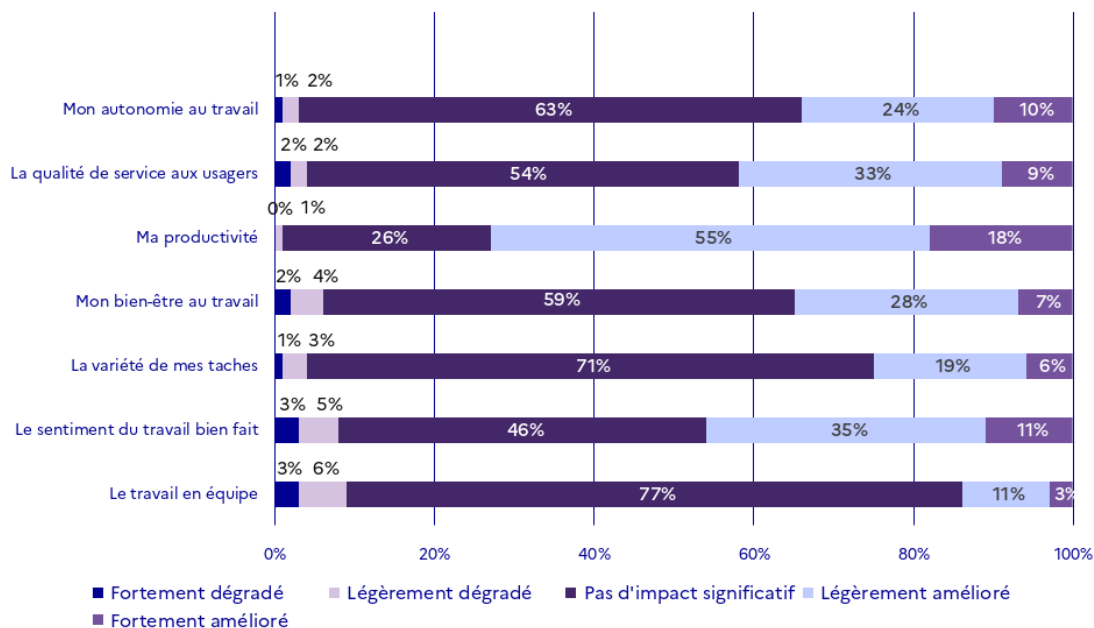
Une adoption déjà engagée et une attente forte de généralisation



Top 3 des freins

- Performance et qualité des outils insuffisantes
- Manque de formation des agents
- Réticence des agents

Pour chaque aspect suivant de votre travail, diriez-vous que l'usage des outils IA l'a dégradé ou l'a amélioré... ?



2.2 Faire de l'IA un objet central du dialogue social

L'IA transforme déjà la manière de travailler dans les services publics. Parce qu'elle touche à l'organisation du travail, aux métiers, aux compétences et aux conditions d'exercice des missions, elle doit devenir un **objet à part entière du dialogue social**. En cohérence avec la stratégie d'usage de l'intelligence artificielle en gestion des ressources humaines dans la fonction publique de l'État, élaborée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFF), et dans la continuité du cycle de discussions initié en juin 2025, le Ministre de l'Action et des Comptes publics a annoncé **en avril 2026 l'ouverture d'une négociation avec les organisations syndicales de la fonction publique en vue d'aboutir à un accord-cadre sur l'IA à l'automne**. Cette initiative, pionnière en Europe, vise à garantir une utilisation exemplaire de l'IA dans le secteur public, permettant aux administrations publiques d'incarner un usage transparent, responsable et sécurisé de l'IA, en conformité avec les principes fondateurs du service public : identifier les usages qui se développent dans les administrations, afin d'en partager la connaissance, d'en mesurer les effets et d'éviter que des pratiques ne se diffusent sans cadre collectif clair ; définir un cadre d'anticipation des conséquences de l'IA sur les métiers, les compétences, les parcours professionnels, l'organisation du travail et le fonctionnement des collectifs ; former et accompagner les agents publics dans cette transformation ; installer un dialogue social régulier sur ces transformations, afin que les représentants des personnels puissent être pleinement associés au suivi des déploiements et à l'évaluation de leurs effets.

2.3 Un guide d'usage pour donner un cadre clair à l'IA

Pour accompagner le déploiement de l'IA dans les services publics, l'État met à disposition de l'ensemble des agents un **guide d'usage de l'IA**. Ce document rappelle les bonnes pratiques à adopter, les précautions à prendre en matière de confidentialité et de protection des données, ainsi que les situations dans lesquelles le recours à l'IA est pertinent ou, au contraire, doit être évité. Son objectif est simple : permettre à chaque agent de tirer le meilleur parti de l'IA tout en conservant son esprit critique et sa responsabilité professionnelle. Ce guide constitue dès à présent un socle commun utilisable par les agents pour développer des usages de confiance, cohérents avec les principes du service public. Il pourra être amené à évoluer à l'issue de la négociation de l'accord-cadre sur l'IA. **Lien vers le guide :**
ia.numerique.gouv.fr/ressources/guide-dusage-de-lia/



2.4 Former nos agents à l'IA

L'enquête menée début 2026 met en évidence l'importance de l'effort de formation à conduire. Le manque de formation est cité comme l'un des principaux freins à l'usage de l'IA par 44 % des répondants. Plus d'un tiers des agents déclarent n'avoir bénéficié d'aucune formation et 31 % indiquent méconnaître les cadres d'usage définis par leur employeur lorsqu'ils existent. Pour réussir le déploiement de Notre IA, l'État engage donc un plan de formation à grande échelle.

2.4.1 Un socle de formation déjà en place

La formation à l'IA fait désormais partie des priorités de l'État. Elle est au cœur de la stratégie de transformation des administrations et constitue un levier essentiel pour permettre aux agents de s'approprier ces nouveaux outils et d'en tirer pleinement parti dans leurs missions quotidiennes.

Un recensement des formations existantes et des objectifs ministériels a été réalisé par la DINUM et la DGAFP afin de disposer d'une vision consolidée des actions engagées et mettre à disposition un socle de formation.

Les premiers déploiements d'outils d'IA se sont accompagnés d'un effort important de sensibilisation. **Plus de 50 000 agents publics ont ainsi été formés ou sensibilisés à l'IA en 2025**, dont plus de 47 000 via le Campus du numérique public (DINUM) et plus de 6 000 dans le cadre de formations développées directement par les ministères. Plusieurs administrations ont également créé leurs propres parcours spécialisés, à l'image du Cycle supérieur IA de l'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur (IHEMI), ouvert à l'ensemble des administrations.

Le Campus du numérique public met déjà à disposition, notamment sur la plateforme interministérielle de formation Mentor, un ensemble de ressources et de formations en accès-libre à tous les agents : MOOC « Découvrir les IA génératives », MOOC « Objectif IA », webinaires trimestriels « La matinée IA pour les agents publics », modules pédagogiques développés par le ministère des Armées. Ces contenus constituent un socle commun de culture numérique et d'acculturation à l'IA.

2.4.2 Construire avec les agents une stratégie de formation à la hauteur des enjeux

Le déploiement de Notre IA appelle un changement d'échelle en matière de formation. Si les premières expérimentations ont permis de sensibiliser plusieurs dizaines de milliers d'agents, l'enjeu est désormais de permettre à chaque agent concerné par l'usage de l'IA de disposer des connaissances et des repères nécessaires pour l'utiliser dans de bonnes conditions.

L'ambition est claire : **former d'ici 2027 les agents de l'État les plus directement concernés par l'usage de l'IA dans leur activité professionnelle.**

Une attention particulière sera portée aux managers. En s'appuyant sur l'INRIA, la DINUM et la DGAFP, l'État déploie une **offre de formation dédiée** pour les aider à identifier les opportunités offertes par l'IA, conduire les transformations au sein de leurs équipes et accompagner l'évolution des métiers

Les modalités de cet effort de formation – publics prioritaires, contenus pédagogiques, formats d'apprentissage et accompagnement des évolutions professionnelles – ont vocation à constituer l'un des objets de la négociation engagée avec les organisations syndicales sur l'IA dans la fonction publique. L'ambition est de construire un cadre partagé permettant à chaque agent de s'approprier ces nouveaux outils et d'en tirer pleinement parti dans l'exercice de ses missions.

2.5 Généraliser l'enseignement de l'IA dans les écoles de service public

L'IA entre dans la formation des futurs cadres de l'État. **À partir de la rentrée 2026, les Instituts régionaux d'administration (IRA), futurs Instituts du service public (ISP), renforceront l'enseignement de l'IA dans leurs formations initiales et continues** afin de préparer les cadres publics à utiliser ces outils, à en comprendre les limites et à accompagner leur déploiement dans les administrations.

L'ambition est d'aller au-delà de la simple sensibilisation pour intégrer progressivement l'IA dans l'ensemble des compétences exercées par les cadres publics : ressources humaines, affaires juridiques, finances, achats, management ou pilotage des politiques publiques. L'objectif est que les futurs encadrants soient pleinement opérationnels dans un environnement de travail où l'IA devient un outil du quotidien.

Cette montée en puissance s'appuie sur les premières initiatives déjà engagées dans les IRA. Plus de 1 600 agents ont ainsi été formés à l'IA dans le cadre de la formation continue depuis 2025, tandis que l'ensemble des IRA ont intégré des modules consacrés à l'IA générative dans leurs cursus de formation initiale. Ces premières expériences serviront de base à la construction d'une offre harmonisée et renforcée au sein des futurs ISP.

2.6 Réinternaliser les compétences du numérique d'ici 2027

La souveraineté numérique repose aussi sur les femmes et les hommes qui conçoivent, développent et exploitent les systèmes d'information publics. Pour accompagner le déploiement de l'IA et renforcer la maîtrise de ses systèmes numériques, l'État engage un mouvement de **réinternalisation des compétences du numérique d'ici 2027** dans les domaines les plus stratégiques : intelligence artificielle, cloud, cybersécurité, données, architecture et développement logiciel, **en face d'économies budgétaires en prestations externes.**

Chaque euro investi dans le recrutement de compétences internes permettra de supprimer durablement 1,5 euro de dépenses de prestations externes, tout en renforçant la maîtrise par l'État de ses compétences les plus critiques.

3. Notre IA est souveraine

L'IA ouvre une nouvelle **bataille de souveraineté**. Les infrastructures de calcul, le cloud, les données, les logiciels et les modèles d'IA deviennent des actifs stratégiques pour l'autonomie de la Nation. L'État ne peut bâtir les services publics de demain sur des technologies qu'il ne maîtrise pas.

Face à cet enjeu, l'État fait le choix d'une stratégie collective associant administrations, recherche, collectivités territoriales et entreprises françaises et européennes. Le déploiement de l'IA dans les services publics nécessite de **structurer durablement un écosystème de confiance** capable de répondre aux besoins de la puissance publique. C'est pourquoi Notre IA s'appuie sur trois priorités : adapter notre organisation interne, structurer nos relations avec l'écosystème, et sortir de nos dépendances technologiques.

3.1 Une architecture de confiance pour l'IA de l'État

Le déploiement de l'IA à grande échelle nécessite des infrastructures adaptées. L'État met en place un socle technique commun permettant à l'ensemble des administrations de développer et d'exploiter des usages d'IA dans des conditions de sécurité et de performance homogènes.

Cette architecture repose sur des infrastructures cloud qualifiées SecNumCloud, des capacités de calcul mutualisées et des briques technologiques communes mises à disposition des ministères. Elle permet aux administrations de développer rapidement de nouveaux usages sans avoir à reconstruire leur propre environnement technique. Déjà utilisée pour plusieurs projets ministériels, cette approche mutualisée garantit un niveau élevé de sécurité tout en accélérant les déploiements.

Au-delà des infrastructures, l'État se dote d'une doctrine commune en matière d'IA. Sécurité, protection des données, conformité réglementaire, souveraineté technologique et dialogue social constituent désormais un cadre partagé pour l'ensemble des administrations. Cette doctrine s'appuie notamment sur le guide d'usage de l'IA, le futur plan de formation interministériel et la négociation engagée avec les organisations syndicales.

Une **cellule conformité IA** est mise en place pour aider les administrations de l'État à faire avancer leurs projets d'IA en répondant à leurs questions éthiques, juridiques ou techniques.

3.2 ARIANE : le nouvel architecte numérique de l'État à l'heure de l'IA

Le 30 avril 2026, le Premier ministre a annoncé une **réorganisation profonde du pilotage numérique de l'État**.

La DINUM devient l'**Autorité référente pour l'intelligence artificielle et le numérique de l'État (ARIANE)**.

ARIANE deviendra l'architecte technique de référence de l'État, s'adressant directement aux **directions numériques des ministères et à leurs opérateurs**. Elle définira les standards communs, pilotera les infrastructures numériques stratégiques, coordonnera les grands partenariats technologiques et veillera à la maîtrise des dépenses numériques. Son rôle sera également de

garantir la cohérence des architectures techniques de l'État et de favoriser la mutualisation des investissements entre administrations.

Cette évolution répond à un constat simple : à l'ère de l'IA, les enjeux de calcul, de cloud, de données et de logiciels ne peuvent plus être traités administration par administration. Ils nécessitent une vision d'ensemble et une capacité d'action interministérielle renforcée.

ARIANE incarnera ainsi l'ambition d'un **État stratège du numérique**, capable de fixer ses propres standards, de développer ses compétences et de conduire sa transformation sans subir les dépendances technologiques du passé.

En articulation étroite avec ARIANE, la Direction des services publics (DSP), issue de la transformation de la DITP, pilotera la **diffusion des usages de l'IA dans les administrations**. Elle accompagnera les ministères dans leur transformation, l'identification des cas d'usage prioritaires et l'évaluation de leurs impacts sur la qualité du service rendu aux usagers.

3.3 Une « cellule de l'IA » pour accélérer le passage à l'échelle

Le déploiement de Notre IA repose sur une **gouvernance interministérielle renforcée** associant ARIANE, la Direction des services publics (DSP) et la DGAFP.

Cette « **cellule de l'IA dans l'État** » coordonne l'identification des usages prioritaires, l'accompagnement des administrations et le suivi des projets. Il mobilise l'ensemble des leviers nécessaires au déploiement de l'IA : transformation des organisations et des métiers, évolution des compétences, accompagnement et formation des agents, dialogue social, urbanisation des systèmes d'information, mutualisation des infrastructures et financement des projets.

Les cas d'usage sont sélectionnés selon une méthode commune prenant en compte leur impact potentiel, leur capacité à être généralisés et leurs effets sur les agents comme sur les usagers. Une attention particulière est portée aux fonctions transverses de l'État (achats, ressources humaines, finances ou affaires juridiques) afin de concentrer l'effort public sur les projets les plus mutualisables.

Cette gouvernance s'appuie également sur un partenariat renforcé **avec le monde de la recherche**. L'INRIA est déjà mobilisé aux côtés de l'État pour la formation des agents et l'accompagnement des transformations liées à l'IA. Les chercheurs contribuent également à l'évaluation des usages déployés dans les administrations, comme l'a montré l'expérimentation de « L'Assistant » conduite avec LaborIA et plusieurs laboratoires partenaires. Pour ancrer cette exigence scientifique dans la durée, **ARIANE se dotera d'un comité scientifique et éthique** chargé d'éclairer ses orientations stratégiques, d'évaluer les impacts des technologies déployées et de nourrir le dialogue entre recherche, innovation et action publique.

La démarche engagée par l'État s'articule également avec les initiatives portées par les **collectivités territoriales**. L'État participe désormais à la gouvernance du programme **Territoires d'IA** porté par la **Banque des Territoires**, filiale de la Caisse des Dépôts, afin de favoriser le partage d'expériences, la convergence des approches et la diffusion des solutions les plus prometteuses.

3.4 Mutualiser les infrastructures critiques pour lever les verrous de déploiement

Le déploiement de l'IA dans l'action publique impose un **changement d'échelle immédiat** en matière d'infrastructures de calcul. Ces capacités doivent être **puissantes, mutualisées et souveraines**. Sous l'autorité renforcée de la DINUM, l'État se dote d'un pilotage unifié afin d'accélérer les projets et de prévenir la dispersion des investissements. **Chaque ministère fera remonter ses besoins en capacités de calcul et déclarera les ressources existantes** afin de les intégrer au socle interministériel commun.

La **consolidation des besoins et des capacités**, menée sous l'égide de la DINUM, permettra à la fois de **rationaliser les investissements publics**, d'éviter les achats isolés et redondants, et de donner aux **acteurs français et européens du cloud et du calcul souverain** une visibilité claire sur les attentes de la puissance publique. Cette visibilité est une condition indispensable au développement d'une offre industrielle robuste, compétitive et conforme aux exigences de souveraineté de l'État.

3.5 Une doctrine claire pour les achats publics numériques et des partenariats structurants

Pour sortir de la fragmentation actuelle, dans laquelle chaque administration négocie isolément ses solutions numériques, l'État se dote d'une **doctrine claire de choix entre développement interne et achat sur étagère**. Cette orientation a été formalisée par une **circulaire du Premier ministre sur les achats numériques** qui fixe un cadre commun visant à rationaliser les décisions, à privilégier la réutilisation et la mutualisation des solutions existantes, et à mettre fin à la logique coûteuse et peu efficace du développement systématique en silo.

Cette démarche s'inscrit dans une ambition plus large : structurer une véritable **base industrielle et technologique du numérique (BITN)**. À l'image de ce qui existe dans le domaine de la défense, l'État entend identifier, accompagner et développer des **partenariats de long terme** avec les **acteurs industriels français et européens** stratégiques du cloud, de l'IA, de la cybersécurité et des logiciels critiques.

L'objectif n'est pas de nationaliser ni de subventionner sans contrepartie, mais de **s'appuyer sur la commande publique pour sécuriser les capacités essentielles** à l'action publique, de renforcer la réversibilité des solutions et de soutenir l'émergence d'offres françaises et européennes compétitives. Cette stratégie doit permettre à l'État de peser davantage sur les choix technologiques, d'élever le niveau de qualité et de sécurité des services numériques et de mieux maîtriser ses dépenses grâce aux effets d'échelle.

Dans ce cadre, **des partenariats structurants sont d'ores et déjà engagés**, notamment dans le domaine de l'IA générative, du cloud souverain et des infrastructures de calcul, en cohérence avec les orientations fixées par la circulaire et avec l'objectif de soutenir durablement l'écosystème numérique français et européen.

Le développement de la filière cloud souveraine autour du label SecNumCloud illustre déjà les résultats de cette approche. Ce dialogue exigeant entre l'État et les industriels a permis l'émergence d'offres capables de répondre aux besoins des administrations tout en respectant les plus hauts standards de sécurité et de souveraineté. Ce label aurait par ailleurs vocation à être élargi aux opérateurs d'importance vitale (OIV).

3.6 L'État se réarme face aux dépendances numériques

Cette stratégie s'inscrit dans un **impératif d'efficacité de la dépense numérique de l'État**, qui représente aujourd'hui environ **4,5 milliards d'euros par an** (hors opérateurs), répartis entre les infrastructures, les logiciels, les services cloud, la maintenance et les prestations associées. Une part significative de cette dépense demeure concentrée sur un nombre limité d'éditeurs non souverains, avec notamment **environ 100 millions d'euros par an pour Microsoft et 61 millions d'euros pour VMware**, illustrant à la fois le niveau de dépendance et le potentiel de rationalisation.

Dans ce contexte, l'État se fixe un **objectif clair de réduction, puis de sortie progressive, des dépendances critiques aux solutions logicielles non souveraines**, en particulier dans les domaines du système d'exploitation et de la bureautique, **dépendances appelées à s'accroître avec le déploiement massif des outils d'IA**. L'enjeu est double : **reprenre la maîtrise technologique sur les outils quotidiens des agents publics et renforcer la souveraineté numérique de l'État**, dans une logique pleinement alignée avec les ambitions européennes.

Chaque ministère présentera une feuille de route de réduction des dépendances numériques d'ici l'automne, avec un objectif de consolidation des plans ministériels d'ici fin 2026, afin de maximiser les effets d'échelle et les gains budgétaires.

Bureau de presse de Bercy : 01 53 18 33 80
presse.bercy@finances.gouv.fr